

Provence-Alpes-Côte d'Azur Logements locatifs sociaux BILAN

2017



DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT

PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR

OBJECTIFS DE PRODUCTION

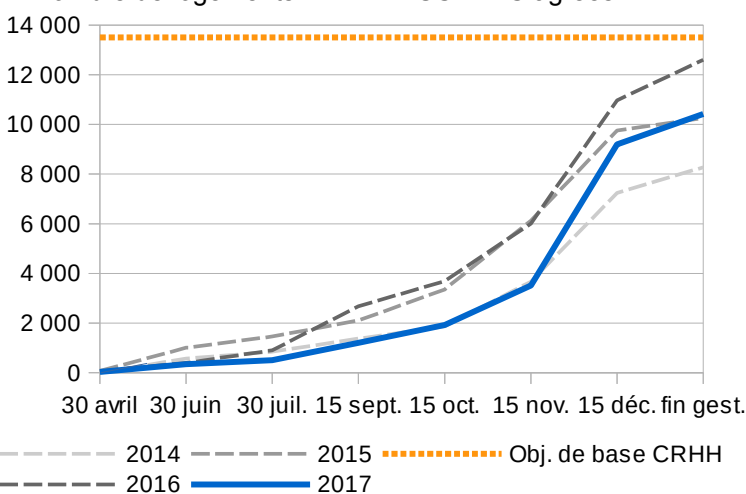
Le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement du 16 février 2017 a fixé un objectif de base de **13 508** logements et un objectif complémentaire de 4 914 logements.

L'objectif de base de 13 508 logements se décompose en **3 629** prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI), **6 360** prêts locatifs à usage social (PLUS) et **3 519** prêts locatifs sociaux (PLS).

BILAN DE LA PRODUCTION

Provence-Alpes-Côte d'Azur a réalisé 77 % de ses objectifs CRHH en 2017 avec l'agrément de **10 415** logements sociaux et la consommation de 27,3 M€ d'autorisation d'engagement. 2 717 logements PLAII ont été financés et 526 logements PLAII/PLUS ont bénéficié de l'enveloppe acquisition-amélioration.

Nombre de logements PLAII / PLUS / PLS agréés



Consommation des autorisations d'engagement

Par année	
2017	27 342 589 €
2016	34 127 613 €
2015	26 357 847 €
2014	34 000 028 €

auxquels s'ajoutent pour 2017

PLAI ADAPTÉ	588 819 €
-------------	-----------

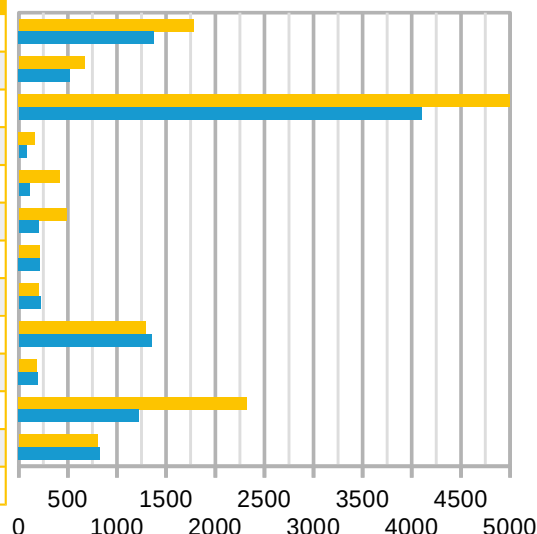
PRODUCTION PAR TERRITOIRE DE GESTION

Cinq gestionnaires État ont rempli leurs objectifs de base CRHH 2017, et trois délégataires ont une réalisation d'environ 80 %.

Quatre gestionnaires sont à la moitié de leur objectifs, ou moins.

	Nombre de LLS PLAI / PLUS / PLS	Obj. 2017 de base	% Obj. 2017 de base
Nice-Côte-d'Azur	1 376	1 776	77,5%
Sophia-Antipolis	521	670	77,8%
Aix-Marseille-Provence	4 097	5 000	81,9%
Arles-Crau-Camargue-Mont.	79	166	47,6%
Var-Estérel-Méditerranée	110	413	26,6%
Dracénoise	200	485	41,2%
DDT Alpes-Haute-Provence	214	208	102,9%
DDT Hautes-Alpes	220	200	110,0%
DDTM Alpes-Maritimes	1 352	1 287	105,1%
DDTM Bouches-du-Rhône	196	180	108,9%
DDTM Var	1 222	2 324	52,6%
DDT Vaucluse	828	799	103,6%
PACA	10 415	13 508	77,1%

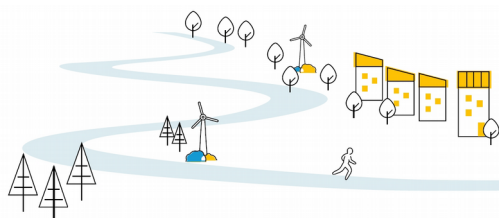
■ Objectif de base CRHH 2017
■ Production 2017



La part de production en VEFA s'établit à 52 % (+2% / 2016).

La VEFA concerne 3/4 des logements sur le territoire de Nice-Côte-d'Azur et 2/3 sur le territoire de la DDTM du Var.

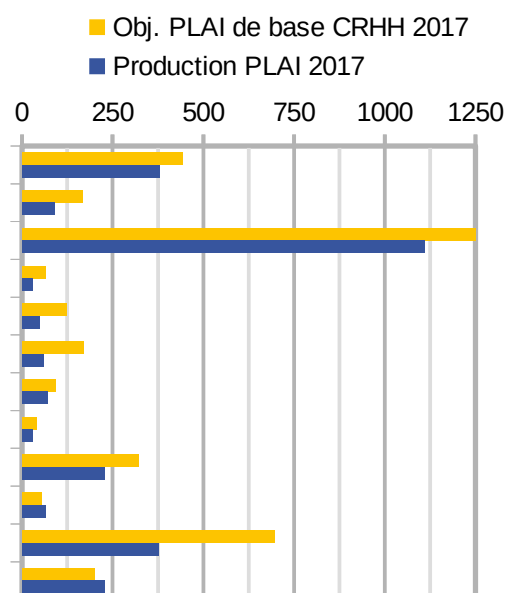
Les T1/T2 en PLUS/PLAI représentent 42,7 % des logements familiaux soit 2,5 % de plus que l'année dernière.



AVANCEMENT DE LA PRODUCTION PAR CATÉGORIE DE FINANCEMENT : PLAI - PLUS - PLS

Nombre de logements PLAI / PLUS / PLS agréés

	PLAI		PLUS		PLS	
	PLAI financés	Objectif 2017	PLUS financés	Objectif 2017	PLS financés	Objectif 2017
MET NCA	380	86%	597	67%	399	90%
CA SA	90	54%	220	66%	211	126%
MET AMP	1 110	89%	1 365	68%	1 622	93%
CA ACCM	28	42%	51	96%	0	0%
CA VEM	49	40%	52	23%	9	15%
CA D	61	36%	139	57%	0	0%
DDT 04	72	77%	134	161%	8	26%
DDT 05	28	70%	140	108%	52	173%
DDTM 06	229	71%	485	75%	638	198%
DDTM 13	65	120%	99	122%	32	71%
DDTM 83	377	54%	720	56%	125	36%
DDT 84	228	114%	501	126%	99	50%
PACA	2 717	75%	4 503	71%	3 195	91%



4 Dossiers, comptabilisant 71 logements ont bénéficié de l'enveloppe PLAI adapté.

526 logements PLAI/PLUS ont bénéficié de l'enveloppe acquisition-amélioration.

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT POUR LES LOGEMENTS PLAI ET PLUS

Les enveloppes fixées en CRHH ont été déterminées en continuité avec les principes des années précédentes :

- un montant moyen de subvention de 9 800 € par logement PLAI,

- une subvention à hauteur de 3 400 € par logement pour le financement des PLUS/PLAI en acquisition-amélioration.

Les nouveautés 2017 se limitent à la création de deux primes exceptionnelles :

- une subvention à hauteur de 6 800€ par logement pour le financement des PLUS/PLAI en acquisition-amélioration construits antérieurement à 1948,

- une prime de 200 € par logement PLAI s'ajoute à la subvention de 9 800 € par logement PLAI lorsque le dossier est dématérialisé.

En 2017, les autorisations d'engagement ont été consommées à hauteur de 27,3 M€.

L'enveloppe acquisition amélioration a été utilisée à hauteur de 2,2 M€ pour 526 logements dont 155 construits antérieurement à 1948.

L'enveloppe de dématérialisation a été consommée à hauteur de 11 000 €, pour 17 dossiers.

	CRHH 2017 (enveloppe de base)	Consommation AE
Nice-Côte-d'Azur	4 351 200	3 621 080
Sophia-Antipolis	1 646 400	915 200
Aix-Marseille-Provence	12 250 000	10 540 400
Arles-Crau-Camargue Mont.	646 800	360 400
Var-Estérel-Méditerranée	1 215 200	480 200
Dracénoise	1 666 000	601 200
DDT Alpes-Haute-Provence	921 200	971 800
DDT Hautes-Alpes	392 000	519 200
DDTM Alpes-Maritimes	3 155 600	2 518 320
DDTM Bouches-du-Rhône	529 200	748 609
DDTM Var	6 830 600	3 709 800
DDT Vaucluse	1 960 000	2 356 380
<i>Acquisition-Amélioration</i>	<i>2 720 000</i>	<i>inclus</i>
<i>Dématérialisation</i>	<i>200 000</i>	<i>ci-dessus</i>
PACA	38 484 200	27 342 589

BILAN 2017

Malgré une baisse du nombre de LLS agréés par rapport à l'année 2016, le résultat de 10 415 LLS agréés en 2017 est un très bon résultat compte tenu du contexte.

Un palier de 10 000 LLS agréés semble atteint pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Il convient de souligner dans ce bilan le travail important des services instructeurs en fin d'année puisque ce sont près des 2/3 des dossiers qui ont été agréés dans le dernier mois.

Au total, le nombre de logements agréés en 2017 représente 507 dossiers sur 539 programmés (pour 11 040 logements) dans l'outil partagé SPLS.

Source : Ministère de la Cohésion des territoires - Infocentre SISAL – extraction des données le 10 janvier 2018

Réalisation : DREAL PACA – Service Énergie Logement – Unité Production Logements et Foncier (UPLF)

Site internet : <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/les-agrements-r419.html>

Contact : uplf.sel.dreal-paca@developpement-durable.gouv.fr